ANNEXE 1

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  | Description de fonction | | | |
| **Sapeur-pompier** | | | |
| **Objectifs** | 1. Effectuer les tâches d’exécution opérationnelles dans le cadre des missions de base afin de garantir le bon fonctionnement opérationnel de la zone. 2. Appliquer la politique de sécurité afin d’exécuter de manière sécurisée les opérations de secours. | | | |
| **Description** | Le sapeur-pompier collabore avec l’équipage d’un véhicule d’incendie (autopompe multifonctionnelle, auto-échelle, etc.). Il a des missions, compétences et responsabilités relatives à l’exécution et au soutien opérationnel lié aux domaines d’activité opérationnels. En outre, il exécute des missions données par le chef des opérations et lui notifie toujours ses constatations. Il utilise ensuite le matériel standard des véhicules d’incendie, complété éventuellement des moyens nécessaires d’autres véhicules. | | | |
| **Tâches-clés et domaines d’activité** | **Finalités-clés**   1. Collaborateur opérationnel fonction de base (intervention)   Participer aux interventions afin de réaliser les objectifs opérationnels de la zone.  Tâches possibles (non limitatives) :   * Lutter contre les incendies et les explosions au sens le plus large du terme. * Sauver des personnes se trouvant dans des situations dangereuses, protéger leurs biens et assurer le soutien logistique des actions de sauvetage spécialisées. * Limiter la libération de substances nuisibles à l’environnement et en assurer le nettoyage ainsi qu’assurer le soutien logistique des équipes spécialisées lors des interventions en cas d’incident impliquant des substances dangereuses. * Effectuer divers travaux techniques (de sauvetage) en mettant à disposition du matériel de sauvetage spécialisé dans les circonstances les plus diverses.  1. Collaborateur opérationnel (préparation)   Entretenir sa condition physique et participer à des exercices et des formations permettant d’exécuter ses tâches en toute sécurité pour soi-même, ses collègues et les personnes en détresse.  Tâches possibles (non limitatives):   * + Participer à des exercices physiques, organisés par la zone.   + Participer à des exercices, formations, simulations, visites sur le terrain et formations complémentaires, axés notamment sur la connaissance du territoire de la zone. | | | |
| **Place dans l’organisation** | **La fonction est dirigée par :**  Le sapeur-pompier est placé sous la direction hiérarchique du cadre moyen ou supérieur, mais peut, dans des situations d’intervention, travailler également sous la direction d’un caporal.  **La fonction ne dirige pas :**  / | | | |
| **Eléments de réseau** | **La fonction reçoit des informations de :** | | | |
| Sous-officier dirigeant | | Avis oraux | Contact personnel |
|  | | Décisions | Contact personnel, informel, mail,…. |
| Officier supérieur | | Décisions | Lettre, mail,… |
| Collègues | | Questions orales et écrites, avis,… | Informel |
| **La fonction fournit des infos à :** | | | |
| Sous-officier dirigeant | | Questions orales et écrites, avis,… | Contact personnel |
| Collègues | | Questions orales et écrites, avis,… | Contact personnel, informel, mail,…. |
| Citoyens | | Questions orales, avis,… | Contact personnel, informel, mail,…. |
| **Autonomie** | **La fonction peut décider de manière autonome pour les points suivants :**   * Le choix d’une solution alternative si, en raison d’une modification imprévisible ou d’une évolution rapide de la situation, la méthode de résolution préconisée ou prévue dans la procédure est infaisable en raison d’un risque important pour sa propre sécurité. * L’interruption d’une mission opérationnelle, pour autant qu’un danger grave existe pour sa propre sécurité et qu’aucune autre solution ne soit possible pour mener à bien la mission. * Le choix d’une meilleure solution si une modification imprévisible ou une évolution rapide de la situation rend la méthode de résolution préconisée ou prévue dans la procédure moins adaptée ou si une meilleure solution se présente et si le supérieur hiérarchique n’est pas/ne peut pas être joignable à temps. * Le timing et la méthode d’exécution concrets d’une mission, dans les limites établies par le supérieur et les procédures opérationnelles.   **La fonction doit demander l’autorisation pour :**   * Le choix de la procédure d’engagement et les dérogations éventuelles à cette procédure lors de l’exécution des tâches opérationnelles. * Toute initiative qui ne lui est pas confiée par son supérieur, par le règlement de travail ou d’ordre intérieur du service. * Toute activité qui influence l’opérationnalité du service, sans que des règles spécifiques n’aient été convenues en ce qui concerne la garantie de l’opérationnalité au cours de cette activité. | | | |
| **Cadre et conditions de travail** | Place dans l’organigramme | Le sapeur-pompier se situe au niveau du recrutement. Il est l’exécutant au sein de l’organisation de l’équipe d’incendie. | | |
| Caractéristiques spécifiques | * Prestations de temps de travail irréguliers * Prestation le samedi, le dimanche, les jours fériés et la nuit * Les rappels sont possibles * Charges physiques et lourdes possibles * Charge psychologique possible | | |
| Niveau | Sixième année enseignement secondaire professionnel | | |
| Recrutement | Cf. statut administratif et pécuniaire | | |
| Période d’intégration | Cf. statut administratif et pécuniaire | | |
| Diplôme | Obtention du brevet BO1 pendant le stage | | |

Vu pour être annexé à l’arrêté du … fixant les descriptions de fonction du personnel opérationnel des zones de secours

Jan JAMBON